



## APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE PERFECTIONNEMENT DES PROFESSIONNELS DES ARTS

### APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Perfectionnement des professionnels des arts du programme Appuyer la pratique artistique appui l'avancement de la carrière des professionnels des arts canadiens en les encourageant à échanger des connaissances et à participer à un large éventail d'activités de perfectionnement. Les subventions financent les activités qui contribuent à l'avancement de professionnels des arts canadiens dans toutes les disciplines.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	projet	
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	en tout temps avant la date du début de votre projet	
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>	jusqu'à concurrence de 10 000 \$	
<b>ANNONCE DES RÉSULTATS</b>	<b>DEMANDES REÇUES EN DATE DU</b>	<b>RÉCEPTION DES RÉSULTATS</b>
	30 avril 2017	juillet 2017
	30 septembre 2017	décembre 2017
	31 décembre 2017	mars 2018
	31 mars 2018	juin 2018
<b>RESTRICTIONS</b>	Vous pouvez soumettre 2 demandes par année (1er mars au 28-29 février) pour cette composante.	

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

### JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

### CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › les professionnels des arts
- › les rassembleurs culturels et développeurs de secteur (secteur des arts de l'Équité)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail de demande et approuvé par le Conseil.

## ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Un soutien aux activités de perfectionnement professionnel ou au partage d'expertises avec d'autres professionnels des arts et artistes canadiens au moyen, notamment (mais sans s'y limiter) :

- › de mentorats
- › de stages
- › de formations spécialisées
- › d'ateliers, suivis ou donnés
- › de recherche
- › de participations à des conférences, à des séminaires ou à d'autres événements importants

Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant des activités qui se dérouleront avant la date de début du projet, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissible.

## DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Frais de déplacement généralement selon des montants fixes, les frais de subsistance et autres coûts directs

## ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité interne qui évalue votre demande de la composante Perfectionnement des professionnels des arts du programme Appuyer la pratique artistique, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

<b>IMPACT</b>	<b>40 %</b>	<b>note minimale de 25 sur 40</b>	<b>Résultats escomptés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>› Contribution à votre perfectionnement et au soutien aux arts</li><li>› Création de possibilités de croissance professionnelle</li></ul>
<b>PERTINENCE</b>	<b>40 %</b>	<b>note minimale de 25 sur 40</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Pertinence du projet, y compris son caractère opportun</li><li>› Pertinence de la participation des partenaires ou des organismes d'accueil, le cas échéant</li></ul>
<b>FAISABILITÉ</b>	<b>20 %</b>	<b>note minimale de 10 sur 20</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires ou organismes d'accueil pour mener à bien le projet</li></ul>

## DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- › votre projet et les résultats escomptés
- › votre budget

- › les partenaires, les établissements de formation, ou les organismes d'accueil, le cas échéant
- Vous devrez également ajouter :
- › une biographie des mentors, le cas échéant

## **VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX**

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

## **PERSONNE-RESSOURCE**

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

# APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE

## PERFECTIONNEMENT DES PROFESSIONNELS DES ARTS

### APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.
2. Dates de début et de fin du projet
3. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.
4. Décrivez votre projet proposé.
5. Pourquoi souhaitez-vous réaliser ce projet? Pourquoi est-il important à ce moment-ci et pourquoi voulez-vous le réaliser avec ces partenaires ou organismes d'accueil, le cas échéant?
6. Comment ce projet va-t-il :
  - › contribuer à votre perfectionnement et soutenir les arts?
  - › créer des nouveaux débouchés?
7. Décrivez le processus d'inscription, le cas échéant, ou dites comment vous avez été choisi pour participer à cette activité. Indiquez de plus où vous en êtes dans le processus.
8. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.
9. Résumez votre projet proposé en une phrase.